



De meilleurs parlements pour des démocraties plus fortes



p. 04 INTRODUCTION

p. 07 MISSION

p. 09 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

p. 06 POURQUOI UNE STRATÉGIE POUR L'UIP?

p. 07 VISION

p. 10

Orientation stratégique 1
**DE MEILLEURS PARLEMENTS
POUR DES DÉMOCRATIES
PLUS FORTES**

- Renforcer la démocratie grâce aux parlements
- Faire progresser l'égalité des sexes
- Protéger et promouvoir les droits de l'homme

p. 18

Orientation stratégique 2
**IMPLICATION ACCRUE DES
PARLEMENTS DANS LA SPHÈRE
INTERNATIONALE**

- Donner une dimension parlementaire aux travaux de l'ONU et autres organisations multilatérales
- Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement
- Contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits

p. 26

Orientation stratégique 3
**FAIRE DE L'UIP UN INSTRUMENT
PLUS EFFICACE DE LA
COOPÉRATION PARLEMENTAIRE**

- Devenir une organisation universelle et renforcer l'interaction avec les Membres
- Mettre l'UIP en valeur grâce à une stratégie de communication moderne
- Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle internes

↘ INTRODUCTION

On trouvera dans le présent document une stratégie pour l'UIP, pour les cinq prochaines années. Cette stratégie définit l'axe de développement de l'Organisation selon trois orientations stratégiques; elle énonce les objectifs correspondants ainsi que les résultats escomptés au terme de ces cinq années.

On trouvera, pour commencer, le nouvel énoncé de mission de l'UIP. Il décrit brièvement la mission de l'UIP. Il est assorti d'une explication et d'un slogan.

Vient ensuite la vision. Cette section indique à quoi l'UIP veut ressembler sur le long terme et témoigne d'un objectif global ambitieux pour l'avenir de l'UIP : rassembler toutes les parties prenantes autour d'une aspiration générale commune.

Il est ensuite question des trois orientations stratégiques qui, durant les cinq prochaines années, conduiront l'UIP vers la réalisation de ses ambitions. Ces trois orientations stratégiques sont tirées de l'énoncé de mission de l'Organisation. Elles donnent la priorité à trois axes de travail : démocratie et parlements, implication des parlements dans la sphère internationale, et UIP en tant qu'instrument de la coopération parlementaire.

Ces trois axes sont liés entre eux et se complètent. Au centre se trouve la coopération parlementaire qui sous-tend l'ensemble de l'action de l'UIP. Chaque axe stratégique s'articule autour de trois objectifs, eux-mêmes subdivisés en plusieurs sous-objectifs.

Cette stratégie guidera l'action de l'UIP durant les cinq prochaines années. Elle fera l'objet d'un examen intermédiaire au terme de deux années.

La stratégie sera mise en œuvre suivant un ordre de priorités. Il ne sera pas possible de mettre en œuvre immédiatement et simultanément toutes les activités énoncées dans ce plan, ni sur la totalité des cinq années visées. Certaines sont assorties d'échéances, d'autres sont fonction de la demande et d'autres encore ne pourront être mises en œuvre que lorsque les ressources nécessaires auront été trouvées.

Cette stratégie n'est ni un plan d'activités, ni un document budgétaire, mais elle a néanmoins été élaborée sur la base des réalités économiques actuelles. Elle donnera lieu à un programme de travail et un budget annuels ou biennaux. Le budget sera établi suivant le volume de recettes correspondant aux contributions que les Membres seront en mesure de verser et à d'autres rentrées d'argent sur lesquelles l'Organisation peut raisonnablement compter.



La présente stratégie est le fruit d'une analyse scrupuleuse de l'UIP telle qu'elle est aujourd'hui, du cadre dans lequel elle évolue, des difficultés auxquelles elle doit faire face et, surtout, des avantages comparatifs considérables qui sont les siens. Y ont en outre été versées les observations et suggestions de nombreux Parlements Membres, groupes géopolitiques et Comités de l'UIP. Enfin, le Comité exécutif y a travaillé avec beaucoup de soin.

Cette stratégie donnera une lecture et un objectif clairs à l'orientation future de l'UIP, au sein de l'Organisation et en dehors, et permettra de planifier les ressources et le travail.

↳ POURQUOI UNE STRATÉGIE POUR L'UIP?

L'UIP a un passé extraordinairement riche. Elle a fait des contributions majeures à la paix et la coopération. Elle a promu le dialogue et la compréhension au-delà des clivages politiques. Elle a été à la pointe des évolutions législatives et a aidé les parlements du monde entier à faire face à la mondialisation et à un monde toujours plus interdépendant.

Aujourd'hui, elle est le seul forum mondial de dialogue et de coopération parlementaires. Elle s'est dotée de connaissances et d'une expertise sans équivalent sur le rôle, la structure et les méthodes de travail des parlements nationaux et elle est un porte-parole efficace des parlements au niveau international.

Comme toutes les instances vouées à la coopération internationale, l'UIP rencontre un certain nombre de défis pour s'adapter aux réalités du XXI^e siècle.

Les parlements de nombreux pays doivent se renforcer pour pouvoir traiter efficacement l'agenda du temps présent. Il leur faut s'adapter aux réalités de la mondialisation et mettre en place des outils pour jouer un rôle plus actif vis-à-vis de la coopération internationale et des institutions multilatérales.

Gouvernements et organisations internationales étant aujourd'hui plus attentifs au renforcement des parlements nationaux, l'UIP attend de leur part plus de clarté et de soutien à son action en faveur de parlements démocratiques.

En tant qu'institution, l'UIP doit être plus lisible. Il faut impérativement qu'elle mette en œuvre une stratégie de communication pour démontrer qu'elle a confiance en elle, en ce qu'elle est et en ce qu'elle entend faire. Une stratégie globale fixant un cap au développement de l'UIP sur les cinq prochaines années permettra de raffermir cette confiance et de mobiliser des ressources et un soutien pour la réalisation de ses objectifs.

In fine, la stratégie aidera les Membres à édifier une UIP qui soit universelle, dynamique et efficace, et apte à faire progresser la culture, les valeurs et les institutions démocratiques par la coopération entre les parlements.

↘ MISSION

L'UIP, organisation mondiale des parlements, est un forum de dialogue, de coopération et d'action parlementaires. Elle promeut la démocratie et aide les parlements et les parlementaires à travers le monde à remplir leur mandat.

L'UIP sert le dialogue, le débat et la coopération parlementaires politiques. Elle promeut et défend la démocratie et l'état de droit. Elle élabore des cadres de référence, diffuse des informations sur les bonnes pratiques et aide les parlements à renforcer leurs propres capacités et à accroître leur efficacité. Elle défend les droits de l'homme des parlementaires et encourage l'adhésion à des valeurs, normes et principes universels. Elle agit pour l'égalité des sexes et pour la participation des femmes à la vie politique et publique. Elle aide les parlements à traiter un agenda international de plus en plus fourni, et à donner une dimension parlementaire aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et autres institutions multilatérales.

En bref, la devise de l'UIP est : De meilleurs parlements pour des démocraties plus fortes.

↘ VISION

UNE VOIX, UN CHOIX
ENSEMBLE NOUS POUVONS FAIRE AVANCER LA DÉMOCRATIE



Être universelle, dynamique et efficace pour promouvoir la culture, les valeurs et les institutions démocratiques ainsi que l'état de droit par la coopération entre les parlements.

Aider les parlements et les parlementaires de toutes les régions à exprimer les besoins des citoyens et leurs aspirations à la paix, aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et au développement, et à y répondre efficacement.

Être reconnue et soutenue par les Parlements Membres pour apporter une dimension parlementaire aux enceintes internationales, dont l'ONU et d'autres institutions multilatérales.



↘ 3 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



DE MEILLEURS PARLEMENTS
POUR DES DÉMOCRATIES PLUS FORTES



IMPLICATION ACCRUE DES PARLEMENTS
DANS LA SPHÈRE INTERNATIONALE



FAIRE DE L'UIP UN INSTRUMENT PLUS EFFICACE
DE LA COOPÉRATION PARLEMENTAIRE

De meilleurs parlements pour des démocraties plus fortes

L'UIP est convaincue que de meilleurs parlements sont la clé de démocraties plus fortes. Elle a un net avantage comparatif grâce à ses parlements membres et aux travaux qu'elle a menés au fil des années pour renforcer les parlements, servir l'égalité des sexes et protéger et promouvoir les droits de l'homme. L'action de l'UIP est d'abord axée sur le Parlement, tout à la fois fournisseur et bénéficiaire de l'aide et agent du changement. Durant les cinq prochaines années : 2012-2017, l'UIP travaillera avec le concours de ses Parlements Membres, sur ses trois objectifs prioritaires ci-après : renforcer la démocratie grâce aux parlements, faire progresser l'égalité des sexes, et protéger et promouvoir les droits de l'homme.

Objectif 1

RENFORCER LA DÉMOCRATIE GRÂCE AUX PARLEMENTS

Les parlements sont la pierre angulaire de la démocratie. Ils ont besoin de capacités et de moyens pour s'acquitter des fonctions que leur confère la Constitution. Ils doivent incarner les valeurs fondamentales de la démocratie dans leur travail. La stratégie de l'UIP consiste à renforcer ces institutions pour leur permettre de contribuer à la démocratie et les aider à répondre aux aspirations des citoyens. L'UIP applique une méthode globale ; elle conçoit différents types d'outils qu'elle utilise dans ses activités thématiques prioritaires. Les parlements sont au cœur de la définition et de la réalisation de toutes ces activités.

↳ INFORMATION ET RECHERCHE

Renforcer l'UIP dans sa fonction de centre mondial de ressources documentaires sur l'institution parlementaire et la démocratie

L'UIP actualisera et développera sa base de données PARLINE sur les parlements nationaux. Elle publiera, à intervalle régulier, un *Rapport parlementaire mondial* sur l'état des parlements dans le monde. Elle définira en outre un nouveau programme de publications centré sur les bonnes pratiques des parlements ainsi que sur les nouveaux thèmes du développement parlementaire. Parmi les activités thématiques, il y aura l'intégration par les parlements des minorités et des peuples autochtones ainsi que des autres groupes sociaux marginalisés, et la promotion de la

↳ ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

participation des jeunes au processus démocratique, de la bonne utilisation des TIC au Parlement et de la Journée internationale de la démocratie comme moyen pour les parlements d'aller à la rencontre des citoyens. L'UIP contribuera au développement et à la consolidation des réseaux professionnels de manière à faciliter l'échange d'informations entre parlements. L'information et la recherche alimentent le travail de l'Organisation dans le domaine normatif et celui de l'assistance technique.

↳ NORMES ET LIGNES DIRECTRICES

Encourager l'adoption et l'application de normes pour parlements démocratiques

L'UIP promouvra les critères pour parlements démocratiques qui sont énoncés dans son ouvrage *Parlement et démocratie au XXI^e siècle*. Elle encouragera les parlements à évaluer eux-mêmes leur performance à l'aune de ces critères et mettra en place un mécanisme d'examen des performances sur une base volontaire, notamment à travers des examens par les pairs. Elle continuera à apporter une dimension parlementaire à la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies et s'efforcera de créer un mécanisme analogue avec les démocraties. Enfin, elle définira, à l'intention des parlements, de nouvelles normes et lignes directrices sur les bonnes pratiques, lorsque le besoin s'en fera sentir.

↳ ASSISTANCE TECHNIQUE

Renforcer les parlements par des conseils et programmes d'assistance adaptés à leurs besoins

L'UIP continuera à dispenser des services consultatifs et à fournir une assistance technique pour renforcer les parlements. Elle s'efforcera d'améliorer la qualité et les retombées des prestations d'assistance technique en offrant des prestations mieux coordonnées et plus efficaces aux parlements. Elle s'occupera en priorité des parlements des pays au sortir de conflits ou en transition vers la démocratie. Elle continuera à aider les Parlements Membres à renforcer leurs capacités pour leur donner les moyens de traiter les besoins les plus pressants en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes, ainsi que d'autres questions figurant à l'agenda mondial. L'UIP privilégiera le renforcement de la capacité des parlements à demander des comptes aux gouvernements, à accroître la transparence et à lutter contre la corruption. Elle renforcera ses partenariats avec les organisations partageant ses idéaux et œuvrant à un meilleur développement parlementaire. L'assistance technique est sous-tendue par le travail normatif et de recherche de l'UIP. Elle se nourrit en outre des enseignements tirés des programmes antérieurs d'assistance technique.

Objectif 2

FAIRE PROGRESSER L'ÉGALITÉ DES SEXES

L'égalité des sexes est un élément clé pour de meilleurs parlements. L'UIP a une méthode qui consiste avant tout à suivre de près la participation des femmes à la vie politique et à soutenir cette participation, à aider les Parlements Membres à renforcer leurs capacités et dans leurs activités touchant aux questions de genre. Dans ce domaine, son action s'appuiera sur celles de ses Parlements Membres, sur la contribution d'hommes et de femmes, sur l'expérience d'anciens parlementaires et sur la contribution des organisations internationales partenaires, parmi lesquelles ONU Femmes.

↘ **INFORMATION ET RECHERCHE**

Conforter sa position d'organisme mondial de référence sur les femmes en politique

L'UIP continuera à collecter des informations récentes sur la participation des femmes à la vie politique. Elle effectuera un travail de recherche et produira des statistiques, des études et autres informations, au moyen de bases de données en ligne (sur les quotas, les statistiques concernant les femmes), de sites web et autres réseaux d'information sur les femmes en politique (iKNOW Politics). Elle arrêtera de nouveaux indicateurs sur la participation des femmes à la vie politique, fera des analyses sur les questions ou sujets émergents et sur des questions spécifiques touchant à l'égalité des sexes. Elle fournira des informations et des outils didactiques adaptés aux besoins des femmes parlementaires nouvellement élues.



↳ ACCÈS ET PRÉSENCE AU PARLEMENT

Mettre au point des stratégies nationales pour faciliter l'accès des femmes au Parlement et appuyer la participation des femmes parlementaires à l'élaboration des politiques

L'UIP participera au renforcement des cadres législatifs nationaux de manière à faciliter l'accès des femmes au Parlement par une révision des textes législatifs influant sur la participation des femmes à la vie politique. Elle continuera à fournir assistance technique et formation aux femmes parlementaires. Ce programme consistera aussi à renforcer les capacités des femmes grâce aux TIC et au mentorat pour les nouvelles parlementaires.

↳ INTÉGRATION DES QUESTIONS DE GENRE

Encourager l'évolution des parlements dans un souci d'égalité des sexes

L'UIP a produit la première analyse mondiale sur l'intégration des questions de genre au Parlement et sur les parlements sensibles au genre. Elle a établi une cartographie de la situation actuelle et répertorié les bonnes pratiques. Elle élaborera des normes et des lignes directrices sur les politiques et procédures « sensibles au genre ». Elle apportera une assistance aux instances parlementaires traitant de l'égalité des sexes et des questions concernant les femmes pour en renforcer les capacités. Elle aidera en outre les parlementaires et le personnel parlementaire à parfaire leurs capacités d'intégration des questions de genre. Enfin, elle facilitera la mise en commun des bonnes pratiques.

↳ RESPECT DES DROITS DES FEMMES

Aider les parlements à réformer les lois discriminatoires et à renforcer leur capacité de lutter contre les violences faites aux femmes

L'UIP continuera à aider les parlements à renforcer leur contrôle sur l'action des gouvernements visant à mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et à prendre des mesures contre les violences faites aux femmes - deux préoccupations sociétales majeures en matière d'égalité des sexes. S'agissant de la CEDAW, l'UIP continuera à développer la capacité des Parlements membres à exercer leur droit de regard sur le processus d'établissement et de présentation des rapports par les gouvernements. Elle s'intéressera aussi particulièrement aux lois discriminatoires. En ce qui a trait aux violences faites aux femmes, l'UIP mettra l'accent sur la réforme de la législation et le renforcement du contrôle parlementaire, avec pour objectif d'assurer la bonne application des textes. Ses activités auront pour objet de renforcer les capacités des parlements. L'UIP proposera aux parlements des services consultatifs en matière législative et en matière d'orientations. Elle veillera à ce que des parlementaires et collaborateurs hommes participent à toutes ces activités et à ce qu'hommes et femmes travaillent ensemble sur les questions de genre. Les activités de l'UIP permettront aussi de consolider les rapprochements et d'améliorer la coopération entre parlementaires, instances gouvernementales, institutions onusiennes travaillant sur les questions de genre, organisations de la société civile, électeurs, médias et établissements de recherche.

Objectif 3

PROTÉGER ET PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

Les parlements et leurs membres sont les « gardiens » des droits de l'homme du fait des responsabilités essentielles qui sont les leurs en matière législative et de contrôle, pour garantir le respect de ces droits. L'UIP aide les parlements à assumer ces responsabilités en protégeant les droits de leurs membres et en leur apportant des informations, du savoir et des formations pour leur permettre de participer activement à la promotion et à la protection des droits de l'homme. Durant les cinq prochaines années, l'UIP redoublera d'efforts dans ce domaine en s'attachant aux quatre priorités ci-après.

➤ **COMITÉ UIP DES DROITS DE L'HOMME DES PARLEMENTAIRES**

**Renforcer la capacité du Comité de l'UIP à traiter
les cas de violations des droits de l'homme**

L'UIP renforcera son comité des droits de l'homme des parlementaires et étudiera d'autres manières d'encourager ses Parlements Membres à participer activement au règlement des cas portés à l'attention du Conseil directeur. S'il y a lieu, elle fera davantage pour favoriser une action concertée avec les mécanismes de l'ONU et les défenseurs des droits de l'homme en général, à l'appui du travail du Comité, et apporter l'éclairage nécessaire en ce sens. Le Comité se penchera sur les mesures qui pourraient être prises pour prévenir la résurgence et la



↳ ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

généralisation des problèmes qu'il observe dans les cas dont il est saisi, afin de contribuer à éviter de nouvelles atteintes aux droits fondamentaux des parlementaires. Enfin, il sera particulièrement attentif aux atteintes aux droits de l'homme dont sont victimes les femmes parlementaires.

↳ RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Renforcer la contribution des parlements à la promotion et à la protection des droits de l'homme

L'UIP continuera à diffuser de l'information sur les Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques, et aux droits économiques, sociaux et culturels. Elle mettra l'accent sur le rôle des parlements dans leur application. S'il y a lieu, elle œuvrera en outre à ce que les parlements des pays dont les rapports nationaux doivent être soumis à l'examen des principaux organes des droits de l'homme de l'ONU, notamment dans le cadre de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, participent à l'élaboration desdits rapports, soient représentés dans les délégations qui les soumettent et soient ensuite associés à la mise en œuvre des recommandations. L'UIP travaillera en collaboration plus étroite avec le système de supervision des droits de l'homme créé par l'ONU et fournira une assistance aux parlements qui souhaiteraient s'investir davantage dans ce domaine. Ces travaux permettront également de déterminer si l'UIP doit produire de nouveaux ouvrages sur les droits de l'homme et, dans l'affirmative, sur quel(s) sujet(s).

↳ DROITS DE L'ENFANT

Aider les parlements à faire en sorte que les droits de l'enfant soient respectés

L'UIP fera de la sensibilisation dans les parlements sur les questions touchant aux droits de l'enfant et les aidera à renforcer leurs capacités dans ce domaine. Les enfants sont certes dotés de droits mais, dans bien des cas, ils n'ont pas de moyen de les faire respecter, si bien qu'il est important que les parlements agissent sur ce point. L'UIP privilégiera aussi le renforcement de la participation des parlements aux travaux du Comité des droits de l'enfant établi par l'ONU, ainsi que la capacité de contrôle des parlements pour garantir l'application des textes relatifs aux droits de l'enfant et à favoriser la prise en compte des enfants dans les parlements.

↳ DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Promouvoir la ratification et la mise en œuvre de conventions choisies de droit humanitaire

L'UIP s'attachera en particulier, par le truchement de son comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, à faire progresser la ratification et l'application d'un certain nombre de conventions de droit humanitaire. Le Comité s'intéressera en particulier à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie et à la Convention sur les armes à sous-munitions.



ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 :

**DE MEILLEURS PARLEMENTS
POUR DES DÉMOCRATIES PLUS FORTES**

- Renforcer la démocratie grâce aux parlements
- Faire progresser l'égalité des sexes
- Protéger et promouvoir les droits de l'homme

Implication accrue des parlements dans la sphère internationale

Il faut une plus grande implication des parlements pour contribuer à combler le déficit démocratique dans les relations internationales. Dans le monde imbriqué et interconnecté qui est le nôtre, il est souhaitable que les parlements soient plus investis à l'échelon international pour apporter des solutions possibles aux grands problèmes mondiaux et travailler à leur mise en œuvre. L'UIP poursuivra son action pour donner une dimension parlementaire à la coopération internationale s'efforcera de conférer davantage de transparence aux processus mondiaux et inciter les parlements à agir sur les grands enjeux mondiaux.

Objectif 4

DONNER UNE DIMENSION PARLEMENTAIRE AUX TRAVAUX DE L'ONU ET AUTRES ORGANISATIONS MULTILATÉRALES

L'UIP applique une stratégie visant à mobiliser les parlements autour des grands enjeux mondiaux du moment et à les aider dans leur tâche consistant à guider et contrôler l'action des gouvernements dans la mise en œuvre des accords multilatéraux correspondants. Elle travaille en étroite collaboration avec l'ONU et lui sert d'intermédiaire avec les parlements nationaux. L'UIP apporte une contribution parlementaire aux travaux de l'ONU, ainsi qu'un début de contrôle parlementaire et donc de transparence. L'UIP est en train d'établir un partenariat stratégique avec l'ONU et cherche à développer des relations analogues avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les institutions de Bretton Woods.

➤ COOPÉRATION AVEC LES NATIONS UNIES

Améliorer la dimension parlementaire des travaux de l'ONU

L'UIP continuera à apporter une contribution parlementaire aux travaux de l'ONU et s'efforcera d'obtenir que le point de vue des parlements apparaisse dans les décisions de cette dernière. Elle réunira les parlementaires autour des grandes questions d'actualité mondiale examinées par l'ONU. Elle les encouragera à prendre part de manière plus systématique aux délégations

↳ ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

nationales aux grandes conférences et manifestations de l'ONU. Elle encouragera le système des Nations Unies à adopter une démarche plus uniforme vis-à-vis des parlements nationaux. L'UIP travaillera avec l'ONU à l'établissement d'un cadre de coopération et de coordination plus cohérent entre les deux institutions indépendantes. Elle s'efforcera d'obtenir l'adhésion des États membres de l'ONU à un nouvel accord de coopération entre les deux Organisations, pour remplacer l'accord de 1996, maintenant dépassé.

↳ NOUVEAUX ORGANES ET PRINCIPAUX MÉCANISMES ONUSIENS

Créer une composante parlementaire forte dans les travaux des nouveaux organes et des principaux mécanismes onusiens

L'UIP continuera à apporter une contribution parlementaire aux travaux des trois organes onusiens créés en 2005 - la Commission de consolidation de la paix, le Forum pour la coopération en matière de développement et le Conseil des droits de l'homme - conformément à ce qui a été proposé par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle continuera en outre à organiser des réunions parlementaires en marge des grandes conférences et des grands mécanismes onusiens. En 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a officiellement décidé de participer plus systématiquement avec l'Union interparlementaire à l'intégration d'une composante parlementaire dans les travaux des principaux organes délibérants de l'Organisation des Nations Unies et l'examen des engagements internationaux. La Commission UIP des Affaires des Nations Unies aidera l'UIP à déterminer la marche à suivre dans le prolongement de cette décision.



▾ OMC ET COMMERCE INTERNATIONAL

Renforcer la dimension parlementaire du travail de l'OMC et plus généralement sur les questions de commerce international

L'UIP poursuivra son action avec le Parlement européen, en coopération avec les parlements nationaux et les assemblées parlementaires régionales, visant à donner une dimension parlementaire à l'OMC. Elle fera en sorte d'aider les parlements à renforcer leurs capacités à contrôler les activités de l'OMC, de maintenir le dialogue avec les négociateurs des gouvernements, à faciliter l'échange d'informations et la confrontation des expériences, et à faire peser les parlements sur l'orientation des discussions et des négociations au sein de l'OMC. L'UIP poursuivra aussi sa coopération avec d'autres institutions multilatérales travaillant dans le domaine du commerce et du développement, notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

▾ GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE MONDIALE

Renforcer l'action parlementaire sur les questions économiques et financières

La crise économique et financière mondiale survenue en 2008 a mis en évidence la nécessité de revoir et de réformer de fond en comble les cadres réglementaires et les politiques économiques. L'UIP continuera à promouvoir le débat et l'action parlementaires sur ces questions. Elle commencera à promouvoir un droit de regard parlementaire sur les institutions de Bretton Woods en poursuivant trois grands objectifs : renforcer l'autorité légale des parlements à approuver les prêts de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI); renforcer le rôle des parlements dans l'adoption des Documents de Stratégie



de réduction de la pauvreté et des programmes afférents; et renforcer la contribution des parlements aux nouvelles politiques mondiales décidées par la Banque mondiale et le FMI, ainsi que l'ONU et le G20.

Objectif 5

RENFORCER L'ADHÉSION DES PARLEMENTS AUX OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

Les parlements ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre la pauvreté et la réalisation du développement.

Les parlementaires peuvent faire en sorte que les programmes de développement tiennent compte des priorités des citoyens, parler au nom des pauvres et autres groupes marginalisés et vulnérables et faire en sorte que les citoyens puissent adhérer aux politiques et programmes de développement. La stratégie de l'UIP vise à aider les parlements à atteindre ces objectifs dans quelques domaines cibles liés aux engagements convenus à l'échelon international en matière de développement, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La stratégie vise en outre à aider les parlements à mettre au point des outils plus performants de suivi de la réalisation de l'ensemble des OMD, à examiner leurs propres processus institutionnels et à identifier les dispositifs institutionnels les mieux à même d'intégrer les OMD à leur travail.

↳ SANTÉ MATERNELLE, NÉONATALE ET INFANTILE

Aider les parlements à peser sur les politiques et programmes de santé maternelle, néonatale et infantile

L'UIP veut que les parlements nationaux puissent influencer davantage sur les politiques de santé maternelle, néonatale et infantile. Pour ce faire, elle veut sensibiliser les parlements à ces questions et appuyer la création et la mise en œuvre de plans d'action parlementaires. Il faudra pour cela leur apporter les compétences nécessaires pour qu'ils puissent élaborer des lois appropriées, établir des budgets suffisants pour améliorer la santé, faire en sorte qu'il y ait des services de santé maternelle, néonatale et infantile accessibles, adaptés et équitables et demander des comptes au gouvernement central à ce sujet. Cela suppose en outre de générer des connaissances et de diffuser des informations sur le travail des parlements sur la santé des femmes, des enfants et des nouveau-nés, et de renforcer les liens entre les processus et forums nationaux, régionaux et mondiaux jouant un rôle important dans ce domaine.

↳ VIH/SIDA

Conduire l'action des parlements sur le VIH/sida

L'UIP promouvra l'action parlementaire à l'appui des engagements énoncés dans la Déclaration politique de l'Assemblée générale sur le VIH/sida de juin 2011 et dans la résolution 1983 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Cela inclut le renforcement du leadership et du contrôle parlementaires sur la réponse au VIH, la budgétisation et l'adoption des textes validant l'accès universel aux services liés au VIH et proscrivant la discrimination contre les personnes vivant avec le VIH ou affectées par lui. L'UIP continuera

à impulser le dialogue parlementaire mondial sur l'épidémie, son groupe consultatif sur le VIH/sida servant de point focal parlementaire au niveau mondial. L'UIP continuera à collaborer étroitement avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida pour concourir au renforcement des capacités des parlements et pour mobiliser la participation des parlements aux processus mondiaux de riposte au sida.

➤ AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Aider les parlements à assurer une plus grande efficacité de l'aide

L'UIP a réalisé plusieurs études de cas au sujet des engagements internationaux sur l'efficacité de l'aide (Déclaration de Paris, Programme d'Accra et document final de Pusan). Elle poursuivra ce travail au moyen d'un dialogue entre parlementaires et en aidant les parlements à atteindre les objectifs suivants : intégrer les parlements dans les structures de décision établies entre les donateurs et l'exécutif des pays bénéficiaires de l'aide ; améliorer l'accès des parlements à l'information sur les flux et les modalités de l'aide ; renforcer la capacité des parlementaires et du personnel compétent à examiner les budgets annuels et les documents connexes, ainsi qu'à peser sur les politiques d'aide et en assurer la supervision.

➤ PAYS MOINS AVANCÉS (PMA)

Mobiliser autour du Programme d'action d'Istanbul

L'UIP assurera le suivi du Forum parlementaire qu'elle a organisé en marge de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA IV). Elle apportera son concours aux parlements pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA pour 2011-2020 adopté par la Conférence. L'UIP fera de la sensibilisation dans les parlements et les encouragera à s'impliquer dans le processus qui a trait aux PMA. Elle fera en sorte de consolider le système des points focaux parlementaires et appuiera la création d'un plan d'action pour l'implication des parlements. Afin de faciliter cette implication des parlements des PMA dans les questions de développement, l'UIP s'efforcera de démontrer le lien entre le Programme d'action d'Istanbul et la réalisation des OMD.

➤ CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Renforcer l'action parlementaire sur les changements climatiques

L'UIP poursuivra l'édification d'un processus parlementaire pour accompagner les négociations mondiales sur les changements climatiques. Elle encouragera par ailleurs les parlements à agir et à intégrer les changements climatiques et leurs conséquences dans leurs travaux en votant des budgets climat nationaux ainsi que les lois requises pour leur exécution. Enfin, l'UIP encouragera les parlements à réduire leur empreinte carbone.

Objectif 6

CONTRIBUER À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET À LA PRÉVENTION DES CONFLITS

Un parlement qui représente tous les secteurs de la société et a les pouvoirs et moyens requis pour légiférer et demander des comptes au gouvernement contribue dans des proportions immenses à la paix et la stabilité. Aussi le travail que mène l'UIP pour édifier de meilleurs parlements et des démocraties plus fortes est-il en lui-même une contribution à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits. De surcroît, l'UIP apporte une aide aux parlements de pays en proie à des conflits ou au sortir de conflits, ou sous occupation étrangère. Ces activités font souvent partie du travail que l'UIP réalise en coopération avec l'ONU et sa Commission de consolidation de la paix. Elles passent par une action ciblée pour faciliter la réconciliation politique grâce aux parlements et à la diplomatie parlementaire, dans l'après-conflit. Dans tous les cas, ces activités viennent compléter l'action menée par d'autres organismes. Elles sont centrées sur les parlements, font suite à des demandes d'appui de leur part et exigent l'appui politique des Parlements Membres de l'Organisation.

↳ RÉCONCILIATION POLITIQUE DANS LES SITUATIONS D'APRÈS-CONFLIT

Aider les parlements à être plus ouverts au dialogue et plus inclusifs de manière à faciliter la réconciliation et la gouvernance du secteur de la sécurité

L'UIP continuera à apporter un appui ciblé aux parlements des pays au sortir de conflits. Elle encouragera le dialogue en leur sein, fera en sorte qu'ils puissent participer à la réconciliation nationale et qu'ils soient associés à la gouvernance du secteur de la sécurité. La mise en œuvre de ces activités suppose un renforcement des capacités et des services consultatifs. Elle s'appuiera en outre sur les connaissances des Parlements Membres de l'Organisation ainsi que des organisations partenaires directement impliquées dans la consolidation de la paix. Ces activités seront axées sur les résultats et définies à partir de plans d'action parlementaires, que les parlements s'engageront à mettre en œuvre progressivement. Les services consultatifs de l'UIP seront définis en fonction des besoins de chaque parlement, mais viseront néanmoins à assurer de bonnes relations avec l'exécutif et à codifier le rôle et les droits de l'opposition, afin d'apaiser les tensions tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parlement.

➤ **DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE**

Faciliter la résolution des conflits grâce à la diplomatie parlementaire

L'UIP offre un cadre privilégié pour la diplomatie parlementaire. C'est une enceinte naturelle et neutre dans laquelle les parlementaires de différents pays et de différentes factions politiques peuvent échanger des vues et des expériences et discuter des conflits nationaux et internationaux. L'UIP entend faire plus systématiquement usage de cette ressource. Dans les cas où des crises internes affectent sérieusement le travail du Parlement national ou empêchent complètement le Parlement de fonctionner, l'UIP offrira ses bons offices pour apaiser les tensions et promouvoir le dialogue. Un rapide recours à la diplomatie parlementaire pourrait ensuite contribuer à identifier les besoins de renforcement des capacités et de conseil sur le long terme. Il sera procédé de la même manière dans le cas des conflits régionaux où l'UIP aurait un avantage de par ses Membres. Ces activités seront en grande partie définies selon le même modèle que le travail du Comité des questions relatives au Moyen-Orient, qui devrait être renforcé, mais contrairement à lui, elles seront limitées dans le temps, plus souples et moins formelles. L'idée n'est pas de créer systématiquement des structures formelles du type comité ad hoc, qui exigeraient des moyens additionnels conséquents.



ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 :

**IMPLICATION ACCRUE DES PARLEMENTS
DANS LA SPHÈRE INTERNATIONALE**

- Donner une dimension parlementaire aux travaux de l'ONU et autres organisations multilatérales
- Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement
- Contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits

Faire de l'UIP un instrument plus efficace de la coopération parlementaire

La Stratégie de l'UIP pour 2012-2017 a une dimension interne qui consiste à faire de l'UIP un instrument plus efficace de la coopération parlementaire. Ce plan décrit l'orientation stratégique que l'on veut donner au développement de l'UIP durant les cinq prochaines années et sous-tend une grande partie des objectifs que l'UIP s'est fixés. Si elle veut pouvoir apporter un appui plus déterminant aux parlements et les aider à s'implanter sur la scène internationale, il est indispensable que l'Organisation s'améliore. Pour ce faire, elle s'est fixé les trois objectifs ci-après.

Objectif 7

DEVENIR UNE ORGANISATION UNIVERSELLE ET AMÉLIORER SES RELATIONS AVEC LES MEMBRES

L'UIP offre un cadre unique au monde pour le dialogue et la coopération parlementaires. Ces dix dernières années, elle a modernisé ses structures et essayé de se rapprocher de celles qui existent dans les parlements. Durant les cinq prochaines années, elle devra mener plus avant ce processus dans quatre domaines liés entre eux : devenir plus universelle, obtenir une meilleure participation des parlements à ses réunions, notamment en matière d'équilibre politique et de parité, faire en sorte que les assemblées annuelles soient plus efficaces et mieux à même de répondre aux exigences des Membres et contribuer à une plus grande cohérence de la coopération parlementaire.

➤ MEMBRES

➤ **Aller vers une affiliation universelle**

L'UIP n'épargnera aucun effort pour se muer en une organisation à participation universelle. A cet égard, elle s'intéressera en priorité aux petits Etats insulaires des Caraïbes et du Pacifique Sud et poursuivra parallèlement ses efforts pour encourager d'autres parlements non encore Membres de l'UIP, notamment les parlements de pays récemment sortis d'un conflit, à demander leur affiliation.

↳ PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS

Renforcer la participation des parlements aux travaux de l'UIP

L'UIP encouragera les parlements à intégrer dans les délégations qu'ils envoient à ses réunions des membres des commissions parlementaires traitant des sujets inscrits au calendrier de travail de l'Organisation. Les connaissances et l'expérience de ces parlementaires contribueront ainsi à enrichir les discussions dans l'intérêt de tous les participants. En outre, ces parlementaires pourront directement mettre à profit les discussions menées à l'UIP dans leurs parlements respectifs, et pourront assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations de l'UIP.

↳ REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE

Élaborer des lignes directrices sur la parité et l'équilibre politique des délégations parlementaires

L'UIP évaluera la validité des directives existantes sur la parité dans les délégations parlementaires de manière à renforcer encore la participation des femmes parlementaires. Parallèlement, elle mettra au point des lignes directrices pour que les délégations participant aux réunions de l'Organisation soient équilibrées du point de vue politique. Il s'agira d'encourager une meilleure représentation des principales sensibilités politiques du Parlement sans perdre de vue le principe élémentaire qui veut que tous les parlements soient souverains pour décider de la composition de leurs délégations. L'UIP étudiera aussi les moyens d'encourager la participation des jeunes.

↳ STRUCTURES ET MÉTHODES DE TRAVAIL

Améliorer les structures et méthodes de travail de l'UIP

L'UIP continuera à consolider l'Assemblée et ses commissions permanentes. Elle fournira aux nouveaux venus des documents de présentation de ses activités. Elle essaiera d'obtenir une adhésion et une participation accrues des parlements membres aux travaux des Commissions permanentes, ce qui signifie une meilleure préparation, une meilleure participation aux débats et un meilleur suivi des résultats. L'UIP examinera aussi la contribution de la Réunion des femmes parlementaires, du Comité de coordination des Femmes parlementaires et du Groupe du partenariat entre hommes et femmes à la promotion des questions d'égalité des sexes afin d'avoir des échanges plus interactifs, une plus grande participation des hommes et des débats davantage centrés sur l'égalité hommes-femmes. L'UIP consacrera l'existence du Comité des droits de l'homme des parlementaires dans ses Statuts, pour en faire un organe statutaire. Enfin, elle publiera des lignes directrices afin que les membres du Comité soient élus en fonction de leur capacité à participer utilement à ses travaux.



↳ SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Veiller à un meilleur suivi et une meilleure mise en œuvre des décisions et recommandations de l'UIP

L'UIP continuera à améliorer son système de présentation de rapports. Elle étudiera systématiquement comment intégrer le contenu des résolutions de l'UIP dans son programme de travail ordinaire. Elle réfléchira aux mesures envisageables pour aider les Parlements Membres à donner suite à ces résolutions. Nombre de ces résolutions renfermant des recommandations invitant les parlements à veiller à l'application des principaux accords, conventions et décisions internationaux, l'UIP sera particulièrement attentive aux mesures à prendre pour encourager les parlements à les suivre.

↳ COOPÉRATION PARLEMENTAIRE

Rechercher davantage de cohérence dans la coopération parlementaire mondiale

L'UIP continuera à suivre l'évolution de la coopération parlementaire à travers d'autres structures formelles et informelles. Elle étudiera les moyens de coopérer davantage avec les assemblées et organisations parlementaires régionales et mondiales, et de mettre en commun les agendas et les expériences.



Objectif 8

METTRE L'UIP EN VALEUR GRÂCE À UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION MODERNE

L'UIP a besoin d'une politique de communication pour appuyer ses trois orientations stratégiques. Cette politique doit s'appuyer sur les possibilités existantes et en créer de nouvelles pour faire connaître le travail des parlements, des parlementaires et de l'UIP afin d'amener l'idée, dans l'esprit du public, que l'UIP est une organisation unique en son genre, qui appartient aux parlements et se bat pour faire progresser la démocratie. La mise en œuvre de cette politique induit de repenser la manière dont l'UIP communique avec l'extérieur. Elle doit être résolument tournée vers les parlements. Cela suppose d'établir une communication beaucoup plus directe avec les parlementaires et de faire connaître leurs travaux dans leurs parlements respectifs et à l'UIP. Il faudra donc mettre l'accent sur le site web de l'Organisation, rationaliser les publications et recadrer les relations avec les médias.

↳ **SITE WEB**

Moderniser le site web de l'UIP et le transformer en un outil d'information dynamique permettant de communiquer dans les deux sens avec les parlementaires du monde entier

Le site web de l'UIP sera remanié. Il sera d'abord consacré aux parlements nationaux et aux parlementaires, mais devra aussi devenir une source d'informations didactiques et générales. Il devra s'appuyer sur le travail substantiel mené par l'UIP et ses membres et s'en faire l'écho, en particulier en ce qui concerne les travaux visant à renforcer la démocratie à travers les parlements, à promouvoir l'égalité des sexes et à protéger et promouvoir les droits de l'homme. Il devra être l'outil de référence pour toute personne souhaitant s'informer sur les parlements, et proposer aussi bien un exposé des notions élémentaires du fonctionnement et de l'activité des parlements que des travaux approfondis sur la politique. Le site web de l'UIP doit devenir un lieu où trouver des informations attrayantes et assimilables sur les parlements en général, les tendances, les changements et les innovations, ainsi que sur les différentes approches de la démocratie et les rouages qui en sous-tendent l'exercice. Il permettra ainsi à l'UIP d'obtenir la reconnaissance qui lui fait actuellement défaut. Le site web de l'UIP sera un instrument de communication avec les parlements et entre les parlements et leurs membres, ainsi qu'avec le grand public, auquel s'ajoutera une utilisation plus courante des médias sociaux.

↳ **PRODUITS D'INFORMATION**

Créer des produits d'informations modernes et en adéquation avec les besoins des parlements membres

L'UIP arrêtera une politique en matière de publications. Celle-ci visera d'abord à produire des ouvrages qui répondent aux besoins des Parlements Membres et permettra à l'UIP de jouer un rôle de premier plan dans les produits d'information parlementaires. Il s'agira de recentrer les publications et, au besoin, d'en arrêter certaines et d'en lancer d'autres. L'UIP aura pour publication phare un rapport annuel – le Rapport parlementaire mondial –, outil de référence sur les parlements, leurs membres et les difficultés qu'ils rencontrent. Elle produira aussi des supports vidéo sur l'Organisation. Enfin, elle sera particulièrement attentive à produire des outils plus faciles d'emploi, à en faire une meilleure publicité et un meilleur suivi et à produire des versions en espagnol et en arabe.

↳ **MÉDIAS**

Réorienter la politique de l'UIP à l'égard des médias

L'UIP continuera à tisser des liens avec des journalistes et autres correspondants, en s'efforçant de s'adresser d'abord à ceux qui sont spécialisés dans la vie parlementaire ou dans certains domaines du travail de l'Organisation. La politique médiatique aura pour objet de placer des articles rendant compte du travail et des opinions de l'UIP dans les journaux à grande diffusion et d'obtenir une couverture télévisuelle des activités de l'UIP. Enfin, l'UIP continuera à étudier les possibilités de mise en commun des informations diffusées par les chaînes télévisées parlementaires, le but étant de créer un « produit UIP ».

Objectif 9

AMÉLIORER LA GESTION DES ACTIVITÉS, LA GOUVERNANCE ET LE CONTRÔLE INTERNES

Si elle veut offrir des services de meilleure qualité à ses Membres, l'UIP va devoir moderniser sa façon de travailler. Cela suppose d'intégrer les questions de genre à l'ensemble de l'Organisation, de ses politiques, programmes et activités, mais aussi de veiller à ce que l'ensemble des travaux de l'Organisation répondent à une approche fondée sur les droits. La modernisation exige de revoir les pratiques de l'Organisation qui influent sur le rapport coût-efficacité, les performances et la transparence. L'UIP améliorera ses systèmes et méthodes de gestion, en particulier en ce qui à trait aux ressources humaines, aux mécanismes financiers et à la communication. Afin de mieux servir ses Membres, l'UIP doit améliorer ses temps de réaction et faire preuve de plus de souplesse, en particulier en ce qui concerne la communication et les finances. L'UIP devra supprimer certains postes et en créer de nouveaux.

↳ INTÉGRATION DES QUESTIONS DE GENRE

Intégrer systématiquement les questions de genre dans l'ensemble de l'Organisation

L'UIP adoptera une politique d'intégration des questions de genre qu'elle appliquera à l'ensemble de ses structures. L'intégration des questions de genre est une stratégie mondialement reconnue pour promouvoir l'égalité des sexes. Elle permet de donner davantage de pertinence et d'efficacité aux agendas politique et de développement. Il est important pour des politiques, programmes et mesures efficaces, de reconnaître les inégalités entre hommes et femmes et d'y remédier. L'intégration des questions de genre consiste donc à mettre le point de vue des femmes et l'objectif d'égalité des sexes au cœur de toutes les activités - élaboration des politiques, recherche, sensibilisation/dialogue, législation, affectation des ressources et planification, mise en œuvre et suivi des programmes et projets.

↳ APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS

Adopter dans toutes les activités de l'UIP, une démarche fondée sur les droits

L'UIP adoptera, dans son travail, une approche fondée sur les droits. Ce genre d'approche consiste à protéger et à défendre les êtres humains et à renforcer les capacités et la transparence des institutions publiques - dont le Parlement - qui sont tenues d'assurer le respect, la promotion et l'exercice de ces droits. En adoptant une approche fondée sur les droits dans tous ses domaines d'activité, l'UIP contribuera à renforcer la capacité des parlements à promouvoir et protéger les droits de l'homme.

↳ **PROGRAMME D'ACTION DE LA DIRECTION**

Moderniser les systèmes et méthodes de gestion de l'UIP et instaurer un système de gestion axé sur les résultats

L'UIP se dotera d'un système financier en temps réel pour faciliter l'efficacité des opérations des détenteurs de budgets. Les directeurs et le personnel recevront une formation sur la planification, la budgétisation et la gestion financière pour leur permettre d'utiliser au mieux les mécanismes financiers. On procédera à une évaluation plus systématique des projets et programmes. L'UIP mettra en place un système de gestion axé sur les résultats. Le système d'évaluation des performances du personnel sera renforcé. L'UIP commencera à intégrer les technologies modernes d'information et de la communication dans l'ensemble de ses opérations. Des dispositifs d'appui des TIC seront mis en place là où il n'y en avait pas jusqu'à présent. Par ailleurs, les répertoires de contacts seront de plus en plus indispensables pour la communication. L'UIP commencera aussi à utiliser plus systématiquement les systèmes de vidéoconférence et à faciliter les réunions virtuelles. A terme, cela exigera aussi de moderniser les installations de conférence de l'Organisation, pour rendre possible la coopération parlementaire « virtuelle ». Enfin, l'UIP investira dans la formation de son personnel et améliorera ses systèmes de ressources humaines.

↳ **GOVERNANCE ET CONTRÔLE**

Renforcer la gouvernance et le contrôle internes

Avec l'aide d'un sous-comité des finances composé de membres désignés au sein du Comité exécutif, l'UIP assurera une meilleure gouvernance et un meilleur contrôle internes. Il s'appuiera sur les bonnes pratiques observées dans les organisations

internationales et aura pour mission de dispenser des avis autorisés sur les questions financières et les risques concernant l'UIP, de contrôler le budget et son exécution, et d'aider le Comité exécutif à appliquer les décisions du Conseil directeur touchant à la gestion financière de l'UIP. Il définira une stratégie de mobilisation des ressources pour faire en sorte que l'UIP puisse compter sur des ressources stables et prévisibles pour la réalisation de ses activités.

Synthèse



ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 :

FAIRE DE L'UIP UN INSTRUMENT PLUS EFFICACE DE LA COOPÉRATION PARLEMENTAIRE

- Devenir une organisation universelle et améliorer ses relations avec les Membres
- Mettre l'UIP en valeur grâce à une stratégie de communication moderne
- Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle internes

↘ CONCLUSION

L'UIP est une organisation de parlements. La stratégie exposée dans le présent document devrait aider les Membres de l'UIP à édifier une UIP universelle, dynamique et efficace, apte à faire progresser la culture, les valeurs et les institutions démocratiques grâce à la coopération entre les parlements.

Les Membres souhaitent amplifier l'impact politique de l'UIP au sein de leurs parlements, dans chaque pays et partout dans le monde. Ils entendent renforcer le travail de l'UIP à l'appui des parlements et de la démocratie. Des parlements meilleurs pour des démocraties plus fortes. L'UIP entend agir pour renforcer la démocratie à travers les parlements, faire progresser l'égalité des sexes et protéger et promouvoir les droits de l'homme.

Il ressort de la stratégie que les Membres peuvent atteindre cet objectif en intensifiant la coopération parlementaire à travers l'UIP. Dans les trois orientations stratégiques définies ici, les parlements et leurs membres sont les acteurs principaux.

La présente stratégie sera mise en œuvre à travers certaines activités décrites dans le programme de travail annuel, et dans le budget consolidé dont il est assorti. Dans une large mesure, elles seront financées par le budget ordinaire. Le montant du budget financé par les contributions des Membres n'augmentera pas pendant la période couverte par la stratégie. Des contributions volontaires devront être mobilisées pour mettre en œuvre les activités supplémentaires qui ne sont pas financées par le budget ordinaire.

Dans son essence même, cette stratégie a pour but de renforcer la participation des Parlements Membres au travail de l'UIP et leur sentiment d'en être les acteurs principaux.



Union interparlementaire

Chemin du Pommier 5
C.P. 330
1218 Le Grand-Saconnex/Genève
Suisse
Tél. : +41 22 919 41 50
Fax : +41 22 919 41 60
postbox@mail.ipu.org
www.ipu.org

Bureau de l'Observateur permanent de l'Union interparlementaire auprès des Nations Unies

226 East 45th Street, Tenth Floor
New York, NY 10017
États-Unis d'Amérique
Tél. : +1 212 557 58 80
Fax : +1 212 557 39 54
ny-office@mail.ipu.org

Copyright © UNION INTERPARLEMENTAIRE (2011)

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, transmettre ou stocker dans un système de recherche documentaire, partiellement ou totalement, la présente publication sous quelque forme ou moyen, électronique ou mécanique que ce soit, y compris par la photocopie ou l'enregistrement, sans l'autorisation préalable de l'UIP.

Le présent ouvrage est diffusé à condition qu'il ne soit ni prêté ni autrement diffusé, y compris par la voie commerciale, sans le consentement préalable de l'éditeur, sous une présentation différente de celle de l'original et sous réserve que la même condition soit imposée au prochain éditeur.

Les demandes de reproduction ou de traduction en tout ou partie du texte de la présente publication seront accueillies favorablement. Elles doivent être adressées à l'Union interparlementaire. Les Parlements membres et leurs institutions parlementaires peuvent reproduire ou traduire en tout ou partie le texte de la présente publication sans autorisation, mais sont priés d'en informer l'Union interparlementaire.

ISBN 978-92-9142-526-6 (UIP)

Crédits photos : UIP, AFP, Nations Unies, Fotolia

Mise en page : Françoise Masson et Michel Favre, le Cadratin, Plagne (France)

Imprimé en France par Courand et Associés

